



La FNME-CGT et plus de 100 députés contre la mise en concurrence des barrages

Au lendemain de la séance publique de l'assemblée nationale du 6 mars 2019 et de la nouvelle mise en demeure de la Commission Européenne pour le non-respect de la mise en concurrence des concessions, force est de constater que la production hydroélectrique commence à faire du bruit dans les rangs politiques.

Depuis le début de cette bataille de service public, la FNME CGT n'a eu de cesse d'interpeller l'ensemble des représentants élus du peuple, du conseiller municipal aux élus parlementaires en France ou en Europe. Les mobilisations, tant des salariés que de la population, ont mis en lumière ce sujet de tentative de privatisation de l'exploitation du patrimoine public que sont les barrages.

La FNME-CGT se réjouit que les fruits de son travail et les intérêts/enjeux de l'hydroélectricité, repris sous l'impulsion du groupe Gauche Démocratique et Républicaine mené par M.Wulfranc, fassent maintenant consensus auprès des députés de tous bords.

En effet, cette semaine, de nouveau à la suite d'un travail CGT d'expertise juridique et technique, ce sont plus de 100 députés qui se sont déjà ralliés à une proposition de résolution qui demandent au gouvernement de stopper l'ouverture à la concurrence des barrages hydroélectriques voulue par Bruxelles.

Parmi les signataires de cette résolution, d'opposition ferme à la mise en concurrence du secteur, figurent des élus de gauche et de droite, dont M. Wulfranc initiateur (GDR), M. Aubert (LR), Mme Dubié (Libertés et territoires), Mme Battistel (PS), Mr Prud'homme (LFI) ou encore, l'ex-ministre de l'Ecologie Mme Batho (non-inscrite) mais également des députés de la majorité !

Rien n'est encore acquis ou gagné, mais une fois de plus seule la lutte permet de faire bouger les choses et rien n'est impossible. En plein débat sur les privatisations des Aéroports de Paris, de la Française des jeux et du désengagement de l'État du groupe Engie ; l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectrique est un dossier de plus qui confronte majorité et opposition sur le rôle de l'État. La finalité est bien la seule volonté politique de répondre, ou pas, aux intérêts de la population.

La FNME-CGT appelle l'ensemble des parlementaires, proches de nos valeurs, à rejoindre cette résolution qui marque une étape majeure à la veille de la future loi sur la transition énergétique.

La solution euro-compatible de la FNME CGT des Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) partagée par le groupe GDR doit être reprise et les droits spéciaux de mission de service public doivent être confiés aux 3 opérateurs historiques (CNR, EDF et SHEM sous réserve que leurs statuts juridiques soient en cohérence avec une gestion publique).

En ce jour anniversaire de la nationalisation d'EDF et de GDF, l'hydroélectricité doit prendre toute sa place et être au centre des préoccupations de l'Etat pour une maîtrise publique de l'énergie dans l'intérêt général. Une conférence de presse des députés est prévue le 10 avril à 10h30 à l'assemblée nationale pour présenter la résolution.

Contacts :



Etchelamendy Claude 0677191196 - Coudour Fabrice 0622561035 - Bachelard Yoann 0664693377



Contact Presse
Hervé BEQUET
06 09 68 54 94
hbequet@fnme-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr



FNME CGT
263 rue de Paris 93516
Montreuil Cedex
Tel.: 01 55 82 78 00


#Fédérer les Énergies